

Nous rappelons que cette lettre est destinée à informer les responsables des associations adhérentes comme les membres du Collège des Membres Individuels et les Partenaires, sur les activités de la Fédération, ses actions nationales au service des moulins, ses projets et contacts. Elle est destinée à informer l'ensemble des adhérents. Pensez à la diffuser largement auprès de vos adhérents.

1. Congrès FDMF 2, 3 et 4 mai 2014 à Epinal : L'Assemblée Générale qui s'y tiendra est un moment important de la vie de notre association nationale. Il est important d'y être présent et représenter ainsi votre association. **IMPORTANT : Pensez à renvoyer un POUVOIR si vous ne pouvez y participer.**

2. Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier (troisième week-end de mai) 17 et 18 mai 2014 : déjà de nombreux sites inscrits, ce qui présage d'une nouvelle réussite de ces journées spécifiques réservées aux moulins et carrières de meules. Nous rappelons que voilà 20 ans maintenant que ces journées spécifiques se déroulent. En effet, nombre de nos adhérents œuvrent à l'organisation de ces journées indépendantes, depuis leur origine, avant qu'elles ne soient inscrites aux Journées du Patrimoine de Pays. La FDMF a voulu perpétuer l'idée fondatrice de **Journées spécifiques Moulins** en les inscrivant, depuis plusieurs années maintenant, le troisième week-end de mai. Il nous paraît opportun et légitime de rendre hommage à tous ces bénévoles attachés avant tout à cette autonomie en fêtant dignement cet anniversaire des 20 ans. S'inscrire à l'adresse : journees.des.moulins@gmail.com. Des moulins ouvriront aussi au cours du mois de mai au Portugal, en Italie, au Danemark, en Suisse, aux Pays Bas, en Belgique, en Angleterre, ... Le projet du Mai Européen des Moulins (MEM) va se concrétiser au cours d'une prochaine rencontre avec des représentants de plusieurs de ces pays.

DERNIERE MINUTE : TF1 nous informe que la chaîne assurera la couverture des Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier des 17 et 18 mai la semaine qui les précède, comme en 2012. Des sites ouverts feront l'objet de reportages.

3. Actions de la FDMF au niveau national :

- **Sénat :** la FDMF a été reçue à nouveau au cabinet du Président, le 8 janvier 2014, par la conseillère Développement Durable. Au cours de cet entretien, il fut question de l'ensemble des problématiques des moulins et en particulier des moulins producteurs. La conseillère nous a indiqué qu'elle faciliterait les contacts pour les rendez-vous à venir avec les différents ministères.

- **Ministère de l'Ecologie :** Le directeur de cabinet du Ministre a mandaté récemment le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, M. Lefebvre, aux fins de mettre au point une « Charte » sur la base du rapport du CGEDD. Dans ce cadre, la FDMF (Christian Péron, Alain Eyquem) a participé à une réunion préparatoire le 25 mars 2014, à Paris, pour la constitution d'un groupe de travail en présence de M. Pingault de la FFAM. La base de travail demeure le rapport du PARCE publié en décembre 2012 pour lequel nous avons été préalablement auditionnés. Vous trouverez ci-joint le résumé. N'hésitez pas à faire part de vos observations et suggestions sur ce document à l'adresse suivante : parce@fdmf.fr.

- **Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE) :** cette structure consultative est chargée d'émettre des avis sur les futures grandes lois concernant l'Environnement et l'Energie et en particulier sur le projet de loi sur la Transition Energétique. La FDMF a rencontré le député Philippe Plisson siégeant dans cette structure au titre du Collège des élus, afin de l'informer de la situation des moulins à eau.

- **Ministère du Tourisme :** la FDMF a été reçue au Cabinet de la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, par son Conseiller Tourisme M. Bellet et par le Chef de Bureau à la sous-direction du Tourisme. Il était important de montrer l'impact des moulins dans l'offre touristique afin d'indiquer qu'il est important de les préserver. Le développement du projet du Mai Européen des Moulins (MEM) et les Journées Européennes des Moulins, le troisième week-end de mai, ont retenu toute leur attention et reçu leurs encouragements. Des pistes de travail ont été ouvertes qui laissent présager de nouvelles rencontres (gîtes moulins, circuits des moulins, animations des moulins vers les visiteurs, localisation, aides, productions locales,...).

- **Ministère de l'Agriculture :** la Fédération sera reçue le 30 avril au cabinet du Ministre afin d'évoquer les projets concernant les moulins et producteurs et l'organisation du Deuxième Forum des Moulins Producteurs en mai 2015, en Bretagne.

- **L'ONEMA :** à la demande de l'ONEMA, nous avons été reçus à la direction de l'ONEMA, à Paris, en janvier 2014, par M. Cardon, directeur adjoint de l'Action Territoriale. Nous avons déjà été reçus l'an dernier. Nous avons pu échanger sur les conséquences de la mise en œuvre du PARCE sur le terrain et faire part des dysfonctionnements constatés. Nous avons été informés de la création de l'Agence Française de la Biodiversité que l'ONEMA intégrera.

D'autres dossiers ont été évoqués (expérimentation ONEMA-FDMF en cours, participation ONEMA aux Journées Techniques FDMF en novembre 2014, solutions techniques sobres et efficaces, informations réciproques, rencontres décentralisées...). **Afin de connaître au mieux les dossiers et de les aborder si nécessaire lors de ces rencontres, il**

est vivement conseillé que chaque association adhérente nous communique un état des lieux et précise les problèmes rencontrés, à l'adresse suivante : parce@fdmf.fr.

4 Partenariat : France Hydro Electricité, notre partenaire, avait déposé, fin 2013, une QPC dans le cadre de leur recours en Seine Normandie et dans laquelle il était demandé au Conseil Constitutionnel de déclarer inconstitutionnel l'article L214-17 du Code de l'Environnement (qui fonde juridiquement les classements) au motif que cet article porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Notre partenaire France Hydro Electricité (FHE) nous informe que la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a été transmise au Conseil d'Etat par le Tribunal Administratif de Paris. Le TA avait jugé le "caractère sérieux et nouveau de la question soulevée".

Le 26 mars, le **Conseil d'Etat a confirmé la recevabilité de la QPC. Le Conseil d'Etat a suivi les conclusions du rapporteur et a décidé de transmettre notre QPC au Conseil Constitutionnel**, dernière étape de la procédure. Affaire à suivre donc...

5 Commission Juridique FDMF : adresse pour tout problème juridique : juridique@fdmf.fr

6 Protection juridique : il est important, pour chaque propriétaire de vérifier que les clauses de son contrat d'assurance « protection juridique » sont adaptées à la situation du moulin dans la perspective d'un éventuel contentieux. A cet effet vous trouverez ci-joint un document présentant les clauses à retrouver dans son contrat. Il a été élaboré par la FDMF et supervisé par un juriste professionnel. Il peut servir de référence pour négocier ou renégocier son contrat.

7. Rencontres Techniques de la FDMF : de nouvelles rencontres sont programmées sur le thème « Aménager un ouvrage en conciliant la préservation d'un patrimoine, les usages de l'eau et la continuité écologique ». Elles se tiendront les 13 et 14 novembre 2014, à Niort. Pensez à réserver cette date et à déléguer des adhérents.

8. Inventaire des Moulins Producteurs : En préparation du Deuxième Forum National des Moulins Producteurs de 2015, en Bretagne, il est important de continuer ce travail de recensement des moulins qui **produisent**. Nous avons actuellement recensés plus de 1000 moulins producteurs. Il faut savoir que lors de nos rencontres avec les Ministères respectifs la notion de niches économiques retient l'attention chaque fois. Ce travail est à poursuivre. Il est demandé à chaque association ou particulier de signaler tout moulin de ce type (production d'électricité, produits de la meule (huiles, farines, papiers,...), lieu culturel et touristique, scieries hydrauliques, etc.... **Envoyez vos réponses à contact@fdmf.fr ou par courrier postal.**

9. Plaquette « Guide des propriétaires des moulins à eau » : La FDMF a participé à l'élaboration du guide initié par la Fédération Française des EPTB, en collaboration avec la FFAM. L'ouvrage est téléchargeable sur le site de la FDMF. Si vous souhaitez recevoir des versions papiers, les brochures seront disponibles au Congrès. Vous pouvez aussi en faire la demande à : contact@fdmf.fr

10. RAPPEL : Les services de la FDMF (contact@fdmf.fr) :

▶ **l'expertise des sites (conseils et préconisations) :** Parmi nos adhérents, nous sommes riches de personnes qualifiées, capables, de par leurs compétences, de produire des pré-études, (de l'état des lieux aux conseils et préconisations) pour une réhabilitation de moulin (système hydraulique, évaluation du matériel, production de farine...). Ce service a déjà été sollicité par des communes ou des particuliers. N'hésitez pas à contacter la FDMF si vous avez des demandes en ce sens. Nous missionnerons nos spécialistes pour de telles opérations.

▶ **Conseil juridique** et aide au montage de dossier juridique (juridique@fdmf.fr)

▶ **Analyse des études réalisées par des Bureaux d'Etudes missionnés par les DDT, Syndicats de rivières, EPTB afin d'éclairer les adhérents et leur permettre de mieux juger.**

▶ **Aide à la création d'association**

▶ **Information :** pensez à consulter le site de la FDMF et à le signaler à vos adhérents. Une véritable mine de liens et d'infos, un excellent outil de recherches. Soulignons l'excellent travail de notre webmaster bénévole qui, jour après jour, le maintient à jour. Vous pouvez lui communiquer toute information que vous souhaitez diffuser.

Pour le Conseil d'Administration ,
Le Président
Alain Eyquem

Pensez à diffuser cette lettre le plus largement possible auprès de vos adhérents.